



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR SAISON 2021 - 2022

### ARTICLE 1 : CALENDRIER DE COURS

LES COURS SONT DISPENSÉS DU MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021 AU SAMEDI 25 JUIN 2022 HORS VACANCES SCOLAIRES. LES VACANCES SCOLAIRES SUIVENT LE CALENDRIER DE LA ZONE A. LES JOURS FÉRIÉS SONT CEUX DU CALENDRIER SCOLAIRE. LES PROFESSEURS SE RÉSERVENT LE DROIT DE NE PAS ASSURER LES COURS DES JOURS PRÉCÉDENTS LES VACANCES (SAMEDI) OU PONT DE JOURS FÉRIÉS OU LENDEMAINS DE SPECTACLES OU CONCOURS. DURANT L'ANNÉE (HORS PÉRIODE DE VACANCES OU DE PONTS), LES COURS COLLECTIFS SONT ASSURÉS À PARTIR DE 5 ÉLÈVES. SI LE COURS EST ANNULÉ, IL SERA PROPOSÉ À L'ÉLÈVE DE REMPLACER SON COURS PARMİ CEUX PROPOSÉS DANS L'EMPLOI DU TEMPS.

### ARTICLE 2 : PÉRIODE D'ESSAI ET REMBOURSEMENT

LE 1<sup>ER</sup> COURS D'ESSAI EST GRATUIT. AU 15 SEPTEMBRE, LA PERSONNE INSCRITE S'ENGAGE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE ET TOUTE ANNÉE COMMENCÉE EST DUE. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ SAUF DÉMÉNAGEMENT HORS DU DÉPARTEMENT, OU HOSPITALISATION DE PLUS DE 15 JOURS.

### ARTICLE 3 : EPIDÉMIE-PANDÉMIE

EN CAS DE CRISE SANITAIRE OU EN PRÉSENCE D'UN CAS DE COVID, SI L'ÉCOLE EST DANS L'OBLIGATION DE FERMER, LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE SERA ASSURÉE EN DISTANCIEL (ZOOM), OU EN COURS EXTÉRIEURS SELON LES DIRECTIVES PRÉFECTORALES OU NATIONALES. LES COURS PEUVENT ÊTRE REGROUPÉS ET L'EMPLOI DU TEMPS MODIFIÉ. LES MONTANTS DES FORAITS SERONT MAINTENUS. AUCUN REMBOURSEMENT N'AURA LIEU. NOUS SUIVRONS LES MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR (MASQUE, GEL...) SI MALGRÉ TOUTES LES PRÉCAUTIONS PRISES, NOUS SOMMES EN PRÉSENCE D'UN CAS DE COVID, LES PROFESSEURS ET L'ÉCOLE DE DANSE DÉCLINENT TOUTE RESPONSABILITÉ.

### ARTICLE 4 : RÈGLEMENT DES COURS

LE TARIF DES COURS EST CALCULÉ SOUS FORME DE FORAITS ANNUELS AVEC UNE FACILITÉ DE PAIEMENTS EN 1 À 12 FOIS. EN AUCUN CAS CELA NE CORRESPOND À DES FORAITS MENSUELS. LE RÈGLEMENT DES COURS PEUT SE FAIRE EN ESPÈCES, CHÈQUES, CHÈQUES ANCV OU COUPONS SPORTS (MAIS UN SUPPLÉMENT SERA APPLIQUÉ SUITE À L'AUGMENTATION DE LA COMMISSION ANCV), OU PAR PRÉLÈVEMENTS SEPA. QUEL QUE SOIT LE MODE DE PAIEMENT, TOUT DOIT ÊTRE DÉPOSÉ À L'INSCRIPTION ET LES CHÈQUES SERONT PRÉSENTÉS EN BANQUE AUX ALENTOURS DU 10 DU MOIS. (MÊME PÉRIODE POUR LES PRÉLÈVEMENTS). UNE INSCRIPTION ANNUELLE PAR ÉLÈVE OU PAR « FAMILLE », EST DUE À CHAQUE DÉBUT D'ANNÉE (VOIR TABLEAU « TARIFS »).

### ARTICLE 5 : PARRAINAGE D'UN NOUVEL ÉLÈVE 2021-2022

LE(S) FILLEUL(S) ET SON (LEUR) PARRAIN BÉNÉFICIERONT DE L'INSCRIPTION ANNUELLE GRATUITE.

### ARTICLE 5 BIS : PARTENARIAT ECOLES NOTRE DAME ET STE PHILOMÈNE

LES ÉLÈVES INSCRITS DANS CES ÉCOLES BÉNÉFICIERONT DE L'INSCRIPTION ANNUELLE GRATUITE.

### ARTICLE 6 : CERTIFICAT MÉDICAL

[www.sports.gouv.fr/presse/article/Pratique-sportive-Simplification-du-certificat-medical](http://www.sports.gouv.fr/presse/article/Pratique-sportive-Simplification-du-certificat-medical)

UN CERTIFICAT MÉDICAL NE SERA OBLIGATOIRE QUE TOUS LES 3 ANS (LA SANTÉ DE L'ÉLÈVE RESTE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU PARENT D'ÉLÈVE ET DE SON MÉDECIN TRAITANT). EN CAS DE PROBLÈME DE SANTÉ PENDANT UN COURS OU AUTRE, L'ÉCOLE ET SES PROFESSEURS NE PEUVENT ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES. EN CAS D'URGENCE PENDANT LE COURS, LE PROFESSEUR PRENDRA LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES (APPEL SAMU OU POMPIERS...). L'AUTORISATION DE SOINS D'URGENCE EST À SIGNER ET À JOINDRE AU DOSSIER.

### ARTICLE 7 : ABSENCE

PAR RESPECT POUR LES PROFESSEURS, LES PARENTS SONT PRIÉS DE PRÉVENIR L'ÉCOLE DE DANSE EN CAS D'ABSENCE DE LEUR ENFANT PAR TÉLÉPHONE 06.11.86.14.17 (ALEXANDRA) OU PAR MAIL [ecole.danse.isadora@orange.fr](mailto:ecole.danse.isadora@orange.fr) EN CAS D'ABSENCE DU PROFESSEUR, LES PARENTS D'ÉLÈVES SERONT PRÉVENUS PAR MAIL OU PAR SMS; MERCI DE BIEN VOULOIR COMMUNIQUER UNE ADRESSE MAIL VALIDE ET CONSULTER VOS MESSAGES RÉGULIÈREMENT. SI LE COURS EST ANNULÉ PAR UN PROFESSEUR, IL SERA PROPOSÉ À L'ÉLÈVE DE REMPLACER SON COURS PARMİ CEUX PROPOSÉS DANS L'EMPLOI DU TEMPS.



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR SAISON 2021 - 2022

### ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

EN DEHORS DES HORAIRES DE COURS DE DANSE, ET HORS PLANNING DE RÉPÉTITIONS OU SPECTACLES, LES PROFESSEURS NE PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME RESPONSABLES. IL EST DEMANDÉ AUX PARENTS DE RESPECTER LES HORAIRES DE FIN DES COURS, LES PLANNINGS DES RÉPÉTITIONS OU DE SPECTACLES. LES PARENTS DÉPOSANT LEURS ENFANTS À L'ENTRÉE DE L'IMMEUBLE, DOIVENT S'ASSURER DE LA PRÉSENCE DU PROFESSEUR AVANT DE LAISSER LEUR ENFANT À L'ÉTAGE. UNE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ EST À SIGNER PAR LES PARENTS DES ÉLÈVES EN FORMATION (DET OU TJD) POUR TOUS LES DÉPLACEMENTS ENTRE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE, LEUR LIEU D'HÉBERGEMENT ET LES LIEUX DE RÉPÉTITION, DE COURS (INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR), OU DE SPECTACLES...

### ARTICLE 9 : OBJETS DE VALEUR, MATÉRIELS, ACCESSOIRES, JUSTAUCORPS ...

AUCUN OBJET DE VALEUR NE DOIT ÊTRE LAISSÉ DANS LES VESTIAIRES (TÉLÉPHONE PORTABLE, BIJOUX ETC ... ) LES PARENTS SONT PRIÉS D'INSCRIRE LE NOM DE L'ENFANT SUR TOUS LES ACCESSOIRES DE DANSE (JUSTAUCORPS, COLLANT, CHAUSSONS ETC ...) LES PROFESSEURS NE POURRONT ÊTRE TENUS COMME RESPONSABLES EN CAS DE VOL OU DE DÉGRADATION. EN CAS DE DÉGRADATION DE MATÉRIEL DANS LES LOCAUX DE L'ÉCOLE ISADORA PAR UN ÉLÈVE, LES PARENTS DEVRONT FAIRE JOUER LEUR RESPONSABILITÉ CIVILE. IL APPARTIENT AUX PARENTS D'ÉLÈVES DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE PERSONNELLE COUVRANT LES DOMMAGES CORPORELS. LES ATTESTATIONS DEVRONT ÊTRE FOURNIES À LA RENTRÉE. TOUS LES OBJETS OU VÊTEMENTS OUBLIÉS, ET NON RÉCLAMÉS AU BOUT D'UN TRIMESTRE, SERONT DONNÉS À UNE ASSOCIATION CARITATIVE.

### ARTICLE 10 : DATES DE SPECTACLES

LE SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE AURA LIEU À ATHANOR LE VENDREDI 24 JUIN 2021 À 20H30 ET LA RÉPÉTITION GÉNÉRALE LE MERCREDI PRÉCÉDENT. EN CAS DE NON PARTICIPATION AUX SPECTACLES, LES PARENTS DOIVENT PRÉVENIR LES PROFESSEURS AU MOINS 2 MOIS AVANT LA DATE DU SPECTACLE. EN CAS D'ABSENCES RÉPÉTÉES AUX COURS DE DANSE (3 ABSENCES NON EXCUSÉES), OU DE MANQUE DE MOTIVATION FLAGRANTE, LES PROFESSEURS PEUVENT DÉCIDER DE NE PAS INTÉGRER UN ÉLÈVE AU SPECTACLE.

### ARTICLE 11 : COSTUMES

UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE LIÉE À LA MISE À DISPOSITION DE COSTUMES ET ACCESSOIRES, EST DEMANDÉE À TOUS LES ÉLÈVES PARTICIPANT AUX SPECTACLES AINSI QU'UN CHÈQUE DE CAUTION QUI SERA RENDU QUAND L'ÉLÈVE AURA RAPPORTÉ SON (SES) COSTUME(S) PROPRE(S) À L'ÉCOLE DE DANSE LA SEMAINE SUIVANT LE SPECTACLE.

### ARTICLE 12: INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

TOUTE PERSONNE UTILISANT À MAL LE NOM DE L'ÉCOLE ISADORA ET DE SES PROFESSEURS S'EXPOSE À DES POURSUITES JUDICIAIRES. TOUTE PHOTO OU VIDÉO DE COURS, DE RÉPÉTITION, DE CONCOURS OU DE SPECTACLE, OU SIMPLEMENT TOUTE PRISE DE VUE DANS LES LOCAUX DE L'ÉCOLE ISADORA, NE PEUT ÊTRE PLACÉE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX OU SUR INTERNET SANS L'ACCORD DES PROFESSEURS OU D'ALEXANDRA MARTIN VOLCOVICI.

**LES ÉLÈVES SONT DANS L'OBLIGATION DE TAGUER L'ÉCOLE ISADORA ET ALEXANDRA OU LES AUTRES PROFESSEURS SUR FACEBOOK @ALEXANDRAMARTINVOLCOVICIPRO ET SUR INSTAGRAM #ECOLEISADORAMONTLUÇON - #ECOLEDE-DANSEISADORAVOLCOVICI - #TREPLINDUJEUNEDANSEUR.**

LES PROFESSEURS SE RÉSERVENT LE DROIT DE DEMANDER À UN ÉLÈVE DE RETIRER LE POST OU UNE PHOTO, S'IL PORTE PRÉJUDICE À L'ÉCOLE, À UN ÉLÈVE, SI LES COMMENTAIRES DEVIENNENT AGRESSIFS OU POUR TOUTE AUTRE RAISON. TOUTE CHORÉGRAPHIE CRÉÉE AU SEIN DE L'ÉCOLE OU DANS UN CADRE ASSOCIANT L'ÉCOLE EST LA PROPRIÉTÉ DE L'ÉCOLE DE DANSE ISADORA.

### ARTICLE 13 : DROIT À L'IMAGE

**UNE AUTORISATION EST À SIGNER ET À JOINDRE AU DOSSIER.**

### ARTICLE 14 : TENUE DE DANSE

LES JUSTAUCORPS SONT IMPOSÉS DANS LA MAJORITÉ DES CLASSES POUR ÉVITER LES « DÉFILÉS DE MODE ». MERCI DE BIEN VOULOIR RESPECTER LE « DRESS CODE » ET LE CHOIX DES PROFESSEURS. CONCERNANT LA COIFFURE, LES CHEVEUX SERONT OBLIGATOIREMENT ATTACHÉS PENDANT LES COURS DE DANSE (POUR LES CHEVEUX LONGS : CHIGNON OBLIGATOIRE POUR LA DANSE CLASSIQUE ET CE À PARTIR DE LA CLASSE INITIATION). AUCUN BIJOU N'EST AUTORISÉ (BRACELET EN FIL COTON INCLUS).



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR SAISON 2021 - 2022

### ARTICLE 15 : COMPORTEMENT DISCIPLINE ET RESPECT

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LES LOCAUX, D'UTILISER ALLUMETTES OU BRIQUETS POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT OU D'APPORTER DES OBJETS DANGEREUX. IL EST INTERDIT DE MÂCHER DU CHEWING-GUM OU DE MANGER DES BONBONS PENDANT LES COURS. LES TÉLÉPHONES PORTABLES DOIVENT ÊTRE ÉTEINTS OU EN MODE AVION PENDANT LES COURS. LES PROFESSEURS NE POUVANT ÊTRE À LA FOIS DANS LE STUDIO ET DANS LES VESTIAIRES, LES PARENTS VEILLERONT AUPRÈS DE LEURS PROPRES ENFANTS À L'APPRENTISSAGE DES NOTIONS DE « RESPECT » DE « TOLÉRANCE » ET DE « BIENVEILLANCE » ENVERS LES AUTRES ÉLÈVES. IL EST ESSENTIEL AUSSI DE RESPECTER SON PROFESSEUR, SES CAMARADES DE CLASSE AINSI QUE LE MATÉRIEL ET LE LIEU DE L'ÉCOLE DE DANSE.

### ARTICLE 16 : SANCTIONS

L'ÉCOLE ISADORA ET LES PROFESSEURS SE RÉSERVENT LE DROIT, À TOUT MOMENT, D'EXCLURE UN ÉLÈVE POUR LES MOTIFS SUIVANTS (SANS DROIT À AUCUN REMBOURSEMENT QUE CE SOIT ET POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE) :

**MANQUE DE PONCTUALITÉ (L'ÉLÈVE DOIT ÊTRE PRÊT, EN TENUE, 5MN AVANT SON COURS)**

**MANQUE DE DISCIPLINE**

**MANQUE DE RESPECT**

**EN CAS DE CHAHUT RÉPÉTÉ**

**EN CAS D'ATTITUDES OU DE GESTES DÉPLACÉS OU ÉQUIVOQUES.**

**EN CAS DE DÉGRADATIONS QUELLES QU'ELLES SOIENT**

**EN CAS DE FORFAITS OU INSCRIPTION ANNUELLE IMPAYÉS OU PARTIELLEMENT IMPAYÉS**

**EN CAS DE NON RESPECT DE CE PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR.**

### ARTICLE 17 : DISPONIBILITÉ DES PROFESSEURS

COMME LES COURS S'ENCHAINENT, LES PROFESSEURS NE SONT PAS TOUJOURS DISPONIBLES. EN CAS DE BESOIN, VOUS POUVEZ JOINDRE ALEXANDRA SUR SON PORTABLE 06.11.86.14.17, OU PAR MAIL : [ecole.danse.isadora@orange.fr](mailto:ecole.danse.isadora@orange.fr) LES PROFESSEURS S'ENGAGENT À RÉPONDRE DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS.

### ARTICLE 18 : INFORMATIONS

DIFFÉRENTES INFORMATIONS SERONT COMMUNIQUÉES SUR DIFFÉRENTS SUPPORTS : PAR AFFICHAGE À L'ÉCOLE DE DANSE, ENVOYÉES PAR MAIL OU SMS OU WHAT'SAPP ... MERCI DE BIEN VOULOIR ÊTRE ATTENTIFS, DE BIEN VOULOIR NOTER CES INFOS ET DE FOURNIR UNE ADRESSE MAIL VALIDE. IL EST DIFFICILE DE DONNER LES INFORMATIONS INDIVIDUELLEMENT OU DE RÉPONDRE À CHAQUE MAIL.

### ARTICLE 19 : DOSSIER

LE DOSSIER COMPLET EST À DÉPOSER OU À ENVOYER À L'ÉCOLE LA 1ÈRE SEMAINE DE LA RENTRÉE « DANSE », ET CE AVANT LE 15 SEPTEMBRE. EN CAS DE NON RESPECT DE CET CLAUSE, L'ÉLÈVE PERDRA SA PLACE DANS LE COURS.

### ARTICLE 20 :

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS CONTRACTUEL. IL EST SOUMIS À MODIFICATIONS EN FONCTION DES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES ET DE LA SITUATION SANITAIRE DU MOMENT.

### ARTICLE 21 :

CE RÈGLEMENT INTÉRIEUR, DOIT ÊTRE LU AVEC ATTENTION.

VOUS DEVEZ EN ATTESTER LA LECTURE ET APOSER VOTRE SIGNATURE SUR LE DOCUMENT « AUTORISATIONS »